

Shefford, Québec.
Le 3 mai 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 3 mai 2022.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est aussi présente.

2022-05-101

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2022-05-102

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2022
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2022-606 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574 (secteur des rues Tournesol, Laurence et chemin Bell)
- 6.2.2 Adoption du projet du Règlement numéro 2022-606 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574 (secteur des rues Tournesol, Laurence et chemin Bell) et fixation de la date de l'assemblée de consultation
- 6.2.3 Demande de dérogations mineures numéro 2022-00024 – 4, impasse du Coteau
- 6.2.4 Demande de dérogation mineure numéro 2022-00022 – 7, rue Loïc
- 6.2.5 Demande de dérogation mineure numéro 2022-00026 – 18, impasse de la Falaise
- 6.2.6 Demande de dérogation mineure numéro 2022-00023 – 80, montée Krieghoff
- 6.2.7 Demande de dérogation mineure numéro 2022-00025 – 128, chemin Maheu
- 6.2.8 Demande de dérogation mineure numéro 2022-00020 – Lot 3 318 060 (avec regroupement des lots 2 594 561, 2 594 562 et 2 595 740) – Frontage sur chemin du Mont-Shefford
- 6.2.9 Projets conformes aux PIIA

7. Sujets intéressant la sécurité publique

7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

7.1.1 Protection policière

7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)

7.2 Sujets particuliers :

8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu

8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu

8.2 Sujets particuliers :

9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale

9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale

9.2 Sujets particuliers :

- 9.2.1 Demande au ministère des Transports du Québec pour une étude sur la sécurité de la traverse de l'Estriade située sur la route 241
- 9.2.2 Demande au ministère des Transports du Québec pour devancer les travaux de pavage de la route 112, entre la rue Ménard et l'intersection Saxby
- 9.2.3 Autorisation pour l'achat d'un ponceau arqué – Sentier piéton Dupuis-Lavigne
- 9.2.4 Autorisations – Exécution et financement – Réparation de la fondation et repavage d'une portion des rues Robert et Paquette

10. Sujets intéressant les loisirs, la culture et le tourisme

10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, la culture et le tourisme

10.2 Sujets particuliers :

11. Sujets intéressant les communications

11.1 Suivis de dossier concernant les communications

11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

- 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
- 12.2.2 Fin de période probatoire – Coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement
- 12.2.3 Embauche – Inspecteur municipal

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de chacune des séances des 5 et 12 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire de la séance du 12 avril 2022.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-606 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2019-574 (SECTEUR DES RUES TOURNESOL, LAURENCE ET CHEMIN BELL)

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* afin d'ajouter la nouvelle unité paysagère « Corridor écologique secteur sud » au règlement de PIIA visant à protéger les paysages naturels et agricoles ainsi que le boisé servant au réseau de connectivité écologique entre les monts Brome et Shefford.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-606 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2019-574 (SECTEUR DES RUES TOURNESOL,

LAURENCE ET CHEMIN BELL) ET FIXATION DES DATES DES
ASSEMBLÉES DE CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du Règlement numéro 2022-606 modifiant le
Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration
architecturale numéro 2019-574.

Ce règlement aura pour objet de modifier le *Règlement relatif aux
plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*
afin d'ajouter la nouvelle unité paysagère « Corridor écologique secteur
sud » au règlement de PIIA visant à protéger les paysages naturels et
agricoles ainsi que le boisé servant au réseau de connectivité
écologique entre les monts Brome et Shefford.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en
faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de
consultation sera tenue le 31 mai 2022, à 18 h30, à la Mairie du
Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le
conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son
adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent
s'exprimer.

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2022-00024 –
4, IMPASSE DU COTEAU

Sujet reporté à une prochaine séance.

2022-05-105

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-00022 – 7,
RUE LOÏC

Lot : 6 385 994

Propriétaires: Lyne Guertin et Claude Verville
Demanderesse : Lyne Guertin
Localisation : 7, rue Loïc
Zonage : R-3

Description du lot :

- Superficie : 5 207,1 mètres carrés
- Largeur : 76,33 mètres (Loïc) et 67,81 mètres
(Clermont)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser une aire de
déboisement d'un seul tenant de 1 623 m² alors que le Règlement de
zonage numéro 2016-532, à son article 12.5 paragraphe, b), alinéa 2
« Dispositions spécifiques aux zones non mentionnées », stipule que la
superficie maximale d'une aire déboisée d'un seul tenant est de 800
m².

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-00022.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2022-00022, les démarches pour l'obtention du permis de construction nécessaires à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2022-05-106

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-00026 – 18, IMPASSE DE LA FALAISE

Lot : 2 595 937

Propriétaires et

demandeurs : Yves Chagnon et Marie-Claude Toupin

Localisation : 18, impasse de la Falaise

Zonage : RV-2

Description du lot :

- Superficie : 7 642,70 mètres carrés
- Largeur : 76,60 mètres (rond de virage)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser une aire de déboisement d'un seul tenant de 1 220 m² alors que le Règlement de zonage numéro 2016-532, à son article 12.2, paragraphe b), alinéa 2 « Dispositions spécifiques à la montagne », stipule que la superficie maximale d'une aire déboisée d'un seul tenant est de 1000 m².

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-00026.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2022-00026, les démarches pour l'obtention du permis de construction nécessaires

à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2022-05-107

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-00023 – 80, MONTÉE KRIEGHOFF

Lot : 2 594 927

Propriétaire : Réjean Bernier
Demandeur : Kevin Bédard-St-Amant, notaire
Localisation : 80, montée Krieghoff
Zonage : RV-2

Description du lot :

- Superficie : 6 836,4 mètres carrés
- Largeur : 61 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant, de type remise, implanté à une distance de 1,70 mètres de la ligne de lot latérale gauche. Le Règlement de zonage numéro 2016-532, à son article 6.2.5, indique que ce type de bâtiment doit être situé à une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain latérales et arrières.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :
D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-00023.

2022-05-108

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-00025 – 128, CHEMIN MAHEU

Lot : 3 780 772

Propriétaires : Michel Arseneault et Chantal Arseneault
Demanderesse : Chantal Arseneault
Localisation : 128, chemin Maheu
Zonage : R-3

Description du lot :

- Superficie : 4 547,7 mètres carrés
- Largeur : 60,96 mètres (Maheu) et 74,27 mètres (Gilles)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour objet d'implanter un bâtiment accessoire isolé de type garage, en partie dans la cour avant, sur 5,02 mètres et pour 23 m² de superficie, alors que le Règlement de zonage numéro 2016-532, à son article 5.1, à l'intérieur du tableau, indique que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés dans la cour avant dans la zone R-3.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-00025.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2022-00025, les démarches pour l'obtention du permis de construction nécessaires à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2022-05-109

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-00020 – LOT 3 318 060 (AVEC REGROUPEMENT DES LOTS 2 594 561, 2 594 562 ET 2 595 740) – FRONTAGE SUR CHEMIN DU MONT-SHEFFORD

Lots : 3 318 060 (frontage) à être regroupé avec les lots 2 594 561, 2 594 562 et 2 595 740

Propriétaire et

Demandeur : Jean-Marc Bournival
Localisation : chemin du Mont-Shefford
Zonage : RV-2

Description du lot :

- Superficie : 10 307,9 mètres carrés (avec le regroupement des 4 lots)
- Largeur : 18,87 mètres (lot 3 318 060)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser une largeur de lot de 18,87 mètres pour un terrain, qui sera formé d'un regroupement de quatre (4) lots, situé dans la zone RV-2. Or, le Règlement de lotissement numéro 2016-533, à son article 4.4.1, mentionne, pour un lot dont la pente est supérieure à 12%, que le lot, en plus de devoir être constitué d'un plateau de 2000 m² ou plus dont la pente est inférieure à 12%, doit avoir une largeur minimale de 75 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande de refuser la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-00020.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2022-00020, les démarches pour l'obtention du permis d'opération cadastrale nécessaires à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2022-05-110

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 2019-574, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2022 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 2019-574 :

- Projets de construction de bâtiment principal
 - 18, place Sylvianne (demande numéro 2022-00198);
 - 18, impasse de la Falaise (demande numéro 2022-00210);
 - 73, rue du Grand-Royal Ouest (demande numéro 2022-00133);
 - 206, rue du Grand-Royal Est (demande numéro 2022-00113);
 - 1224, chemin Denison Est (demande numéro 2022-00213);
- Projets de modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal
 - 3, rue Lussier (demande numéro 2021-00154);

- 123, chemin du Mont-Shefford (demande numéro 2022-00035);

La décision pour le projet de construction d'un bâtiment principal au 4, impasse du Coteau (demande numéro 2022-00204), est reportée à une prochaine séance.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2022-05-111

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ DE LA TRAVERSE DE L'ESTRIADE SITUÉE SUR LA ROUTE 241

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable l'Estriade connaît un achalandage important tout au long de la saison estivale, incluant la portion de la piste traversant l'ensemble du territoire du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE l'Estriade traverse aussi, sur le territoire de la Municipalité, la route 241, près de la limite de la Ville de Bromont;

CONSIDÉRANT QUE la traverse de l'Estriade sur la route 241 est bordée d'un relais pour accueillir les touristes ainsi que d'espaces de stationnements, de chaque côté de la route, pour recevoir les utilisateurs de la piste;

CONSIDÉRANT QU'il est constaté, d'année en année, des manquements à la signalisation actuelle à cette traverse, et ce, malgré les efforts de la Municipalité à publiciser, dans ses différents outils de communication, la signification de cette signalisation;

CONSIDÉRANT QUE la portion de la route 241 est empruntée non seulement à des fins de circulation locale et régionale, mais aussi à des fins de circulation touristique en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette piste est utilisée par de nombreux cyclistes, piétons et patineurs;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse maximale autorisée sur la route 241, à la hauteur de cette traverse, est de 80 km/h;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vérifier si la sécurité des usagers de cette piste peut être améliorée ou augmentée au niveau de cette traverse située sur la route 241;

CONSIDÉRANT aussi les demandes reçues à cet effet à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports du Québec la réalisation d'une étude sur la sécurité de la traverse de l'Estriade située sur la route 241, à Shefford.

2022-05-112

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR
DEVANCER LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE 112, ENTRE
LA RUE MÉNARD ET L'INTERSECTION SAXBY

CONSIDÉRANT QUE la réfection et le repavage entier du tronçon de la route 112 situé entre la rue Ménard et l'intersection Saxby, dans le Canton de Shefford, sont seulement prévus pour 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'état de la route 112 sur ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports du Québec de devancer, pour la période 2022-2023, la réfection et le repavage complet du tronçon de la route 112 situé entre la rue Ménard et l'intersection Saxby, dans le Canton de Shefford.

2022-05-113

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN PONCEAU ARQUÉ –
SENTIER PIÉTON DUPUIS-LAVIGNE

CONSIDÉRANT QUE l'un des parcours sécuritaires traversera le lot 3 317 314 appartenant à la Municipalité du Canton de Shefford, et ce, pour relier la rue Dupuis aux rues Lorraine et Lavigne;

CONSIDÉRANT QU'un ponceau arqué est requis pour compléter ce sentier, un fossé présent au milieu du terrain devant être traversé;

CONSIDÉRANT l'offre de Centre du ponceau Courval inc. pour la fourniture d'un ponceau T.T.O.G. 2700 mm arqué d'une longueur de 9 mètres pour la somme de 23 339,93\$, taxes incluses, incluant aussi la livraison;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la seule offre reçue parmi les entreprises qui ont été sollicitées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du sentier qui traversera le lot 3 317 314 sont présentement en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'un ponceau arqué T.T.O.G. 2700 mm d'une longueur de 9 mètres auprès de Centre du ponceau Courval inc. pour la somme de 23 339,93\$, taxes incluses.

2022-05-114

AUTORISATIONS – EXÉCUTION ET FINANCEMENT – RÉPARATION DE LA FONDATION ET REPAVAGE D'UNE PORTION DES RUES ROBERT ET PAQUETTE

CONSIDÉRANT QUE la construction du parcours sécuritaire Robert-Paquette aura lieu cet été;

CONSIDÉRANT QU'une section de ce parcours requière de réparer la fondation et de repaver les tronçons des rues suivantes :

- Rue Robert, tronçon situé entre les rues Johanne et Paquette (sur 175 mètres);
- Rue Paquette, tronçon située entre les rues Robert et Daudelin (sur 150 mètres);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront de prolonger la qualité de construction et la finition de ce parcours;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,

IL EST RÉSOLU :

Que le conseil autorise la réparation de la fondation et le repavage des sections de rues ci-haut mentionnées.

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à prendre, à même le fonds des surplus cumulés, un montant de 125 000 \$ pour le financement de ces travaux.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

CLIQUEZ ICI
pour accéder
au registre des
chèques

2022-05-115

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Claude Robitaille,
IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20128082 @ n° 20128200 au montant de 334 677,89 \$.

2022-05-116

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – COORDONNATEUR À L'URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-10-215 embauchant M. Dominic Gauthier à titre de coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de six (6) mois a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et greffière-trésorière sont à l'effet que M. Dominic Gauthier rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employé permanent de M. Dominic Gauthier au poste de coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement.

2022-05-117

EMBAUCHE– INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Mme Pascale Benoit à titre d'inspectrice municipale (inspectrice en bâtiments) pour le Service d'urbanisme et d'environnement à compter du 9 mai 2022, à raison de 37,5 heures/semaine, poste permanent à temps plein, soumis à une période de probation de six (6) mois.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Glendennig, 125 chemin Picard
 - Accès piste cyclable – Chemin Lequin
- Robert Beaulieu, 76 rue Saint-Hilaire
 - Vente de garage communautaire
- Guy Marleau, rue Ménard
 - La tique – Rappel sur l'infolettre
 - Journée Verte - Arbres
- Anny Schneider, chemin Robinson Ouest
 - Réglementation - Terrain situé sur le chemin Nord
 - L'éthique social
- Jocelyne Desautels, chemin Picard
 - Panneaux de vitesse – Chemin Picard
- Claude Landry, 135 chemin Picard
 - Vitesse chemin Picard
- M. Roy, rue Potvin
 - Rue Potvin
 - Panneaux de vitesse existants non visibles et installation de panneaux de vitesse au centre
- Guy Brodeur, rue Potvin
 - Critères pour le pavage des rues
- Denis Bessette, impasse du Coteau
 - Règlement sur les bâtiments accessoires

2022-05-118

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 31.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et greffière-
trésorière